MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Une licence avec une option « accès santé » (L.AS)

Comment ça marche ?

1re année

Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »

S'il valide sa 1re année,
il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent

- **Il est admis en 2e année dans la filière qui l'intéresse**
- **OU**
- **Il poursuit en 2e année de licence**

S'il ne valide pas sa 1re année de licence,
il ne peut pas candidater aux études de santé

- **Il peut redoubler cette 1re année**
- **Il peut se réorienter via Parcoursup**

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

parcoursup

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche ?

1re année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues…)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé

S'il valide sa 1re année,
il candidate aux études de santé (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

- **Il est admis en 2e année dans la filière qui l'intéresse**
- **OU**
- **Il poursuit en 2e année de licence**

S'il ne valide pas sa 1re année de licence,
il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette 1re année

- **Il doit se réorienter via Parcoursup et peut, s'il le souhaite, faire des vœux en L.AS**

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

parcoursup

© Delcom 1 / MESRI • Novembre 2020